

Factsheet Turquie

juin 2022



Carte: CIA, 2006

1 Faits et chiffres

Population. 84 millions de personnes, selon <u>l'Institut statistique turc</u> (2021). 93,2 % vivent dans des centres de district et de province et 6,8 % dans des villes et des villages.

Ethnies. Turques entre 70 et 75 %, Kurdes 19 %, autres minorités ethniques entre 6 et 11 % (<u>estimation 2016</u>).

Religions. Islam <u>99,8 %</u> (principalement sunnite, aléviste estimé très largement entre <u>6 et 31 %</u>), autres religions 0,2 % (principalement chrétienne et juive).

Système politique. République présidentielle. Président : Recep Tayyip Erdoğan (<u>depuis 2014</u>).



2 Profils à risque

- Personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec le mouvement Gülen et les membres de leur famille;
- Personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec la guérilla kurde interdite du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), avec des groupes liés au PKK ou avec les partis PYD (Parti de l'Union démocratique) et YPG (Unités de protection du peuple) et les membres de leur famille;
- Femmes et hommes politiques kurdes, en particulier les partis HDP (Parti démocratique des peuples) et DBP (Parti démocratique des régions), ainsi que les partisanes, les partisans et les membres du HDP et du DBP;
- Activistes pour les droits humains et les droits civils, activistes politiques et activistes pour l'environnement, personnes qui dénoncent les violations des droits humains;
- Journalistes critiques et leurs familles ;
- Personnes critiques à l'égard du gouvernement, publiquement ou sur les réseaux sociaux :
- Avocat-e-s (également accusé-e-s d'activités terroristes pour avoir défendu des gülenistes ou des membres présumés du PKK);
- Membres de syndicat ;
- Femmes et enfants (crimes d'honneur, violence contre les femmes, mariage d'enfants)
- Personnes en exil politique, actives et critiques à l'égard du gouvernement ;
- LGBTQI+ (crime de haine).

3 Derniers développements

Situation précaire des droits humains. Les personnes considérées par le gouvernement comme exprimant des critiques à son égard ou des opposant-e-s politiques peuvent être arrêtées, poursuivies et condamnées pour de fausses et vagues accusations de terrorisme, entre autres charges. La torture et les mauvais traitements sont très répandus. Les gülénistes présumés (désignés par l'appellation FETÖ par les autorités turques et tenus responsables de la tentative de coup d'État de 2016), les membres du PKK et, dans certains cas, les membres du parti prokurde HDP sont particulièrement touchés. Forte surveillance dans le sud-est. Forte restriction de la liberté de presse, de la liberté d'expression et de la liberté de rassemblement. Les réseaux sociaux sont surveillés. Les utilisatrices et les utilisateurs peuvent être poursuivi-e-s pour les contenus publiés. La dénonciation est un problème majeur.

Procédure en cours pour interdire le parti HDP. En 2021, la coalition politique du président Erdogan a intensifié sa campagne visant à criminaliser les activités politiques légitimes du HDP. Cette même année, des attaques ont été menées contre les bureaux du HDP, surtout au mois de juin dans la province occidentale d'Izmir, où un homme armé a <u>abattu</u> un membre du parti. En juin 2021, <u>la Cour constitutionnelle a accepté</u> d'examiner une demande déposée par le procureur de la Cour de cassation pour dissoudre définitivement le HDP et interdire toute activité politique pendant cinq ans à 451 politiciennes, politiciens et fonctionnaires de parti . La procédure court encore.

État de droit non respecté. Forte <u>influence</u> du gouvernement sur le système judiciaire. Procès inéquitables dans les affaires politiques. Recours à des moyens de preuves faibles, aux aveux forcés et à des témoins secrets pour prononcer des condamnations. Sanctions



disproportionnées. Poursuites pénales très <u>arbitraires</u>. Définition vague et étendue du <u>terrorisme</u>.

Retrait de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Après l'annonce de la Turquie faite au mois de <u>mars 2021</u>, son retrait de la Convention d'Istanbul a pris effet le 1^{er} juillet 2021. Cette décision est un véritable coup dur pour la lutte contre la violence spécifique au genre et pour la défense des droits des femmes en Turquie. Le gouvernement a justifié ce retrait en arguant, entre autres, que la Convention « <u>normalise l'homosexualité</u> ». En Turquie, <u>des centaines de femmes sont assassinées chaque année</u> et le nombre de cas de <u>violence domestique</u> rapportés reste élevé.

Opération militaire en Syrie et en Irak. En <u>octobre 2021</u>, le gouvernement a prolongé le mandat d'interventions militaires en Syrie et en Irak pour deux années supplémentaires. Depuis 2019, la Turquie a renforcé <u>sa présence militaire</u> et a multiplié ses activités <u>en Irak</u>. Le président Erdogan a indiqué que la Turquie prépare une <u>nouvelle intervention</u> en Syrie, visant à créer une « zone de sécurité » de 30 kilomètres de long dans les régions contrôlées par les FDS kurdes et d'y installer <u>un grand nombre de personnes réfugiées syriennes</u> en provenance de Turquie.

4 Pratique des autorités suisses

Taux de protection très élevé. Chiffres du SEM pour 2021 : Taux de reconnaissance : 81,6 %, taux de protection (positif + AP) : 87,4 %